



# Se rendre au travail à vélo

## Point fiscal: investir dans le vélo

Toute dépense effectuée par une entreprise pour stimuler l'usage du vélo peut bénéficier d'une exonération fiscale à concurrence de 120% à l'impôt des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019, certainement 100 % après).

### Types de dépenses:

- l'acquisition (achat ou leasing) de vélos d'entreprise, leur entretien et leur réparation. A condition que les vélos soient amortis sur 3 ans
- l'aménagement de parkings vélo (acquisition, construction, transformation)
- l'achat de bornes de réparation ou d'outils et l'installation d'un atelier vélo
- la mise à disposition de vestiaires, douches, sanitaires destinés aux cyclistes
- l'achat d'accessoires (casques, gilets, cadenas...) dans le cadre d'un usage partagé.

Plus d'info? <https://www.veloactif.be/index.php/mesures-et-incitants/fiscalite-du-velo/>

## Quelques avantages:

- Moyen de transport durable, écologique
- Permet d'entretenir sa forme et de rester en bonne santé
- Rend plus heureux
- Diminue le stress
- Bonne image pour l'entreprise et les travailleurs
- Garantie d'arriver à l'heure
- Moyen de transport économique

## L'indemnité vélo

Les travailleurs qui effectuent le trajet domicile-entreprise en vélo peuvent être indemnisés. Cette mesure n'est pas obligatoire mais très répandue et n'est pas incompatible avec une voiture de société. Le remboursement d'une indemnité kilométrique est exonérée d'impôts jusqu'à 0,24 €/km. Cela peut être donc très intéressant pour les cyclistes.

Plus d'info ? <https://www.provelo.org/fr/page/indemnite-velo-avantages-employeur-travailleur>